

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 44-433-1934 L'indemnité

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 décembre 1932

Numéro JO  
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro  
31 décembre 1932

### TEXTE INTÉGRAL

9 décembre 1922. La décision n° 518, du 11 aoutet 1931. est et demeure rapportée. L'indemnité de fonctions du chef du cabinet du gouverneur est fixée à 2.400 francs par an, à compter du 17 janvier 1933.